



DOSSIER DE PRESSE DU 21 JUIN 2016

PLAN OXYGÈNE



la métropole
GRANDLYON



SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|------|
| 1 | Qualité de l'air : de quoi parle-t-on ? | p.4 |
| 1.1 | Un enjeu de santé publique | p.4 |
| 1.2 | Un enjeu économique et d'attractivité du territoire | p.5 |
| 2 | La qualité de l'air sur le territoire de la Métropole de Lyon | p.6 |
| 2.1 | Les origines de la pollution | p.6 |
| 2.2 | Etat des lieux | p.7 |
| 3 | Une politique déjà engagée | p.8 |
| 4 | Le nouveau plan d'actions de la Métropole de Lyon : Plan Oxygène | p.12 |
| 4.1 | Transports et mobilité | p.12 |
| 4.2 | Habitat | p.13 |
| 4.3 | Activité économique | p.13 |
| 4.4 | Actions transversales | p.13 |
| 4.5 | Construire ensemble | p.14 |
| 5 | Conclusion | p.15 |

1. QUALITÉ DE L'AIR : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'air que nous respirons est une ressource gratuite, partagée et accessible à tous. C'est un bien commun.

Sa composition varie d'un instant à l'autre et d'un lieu à l'autre. Chacun respire sans que cet acte soit nécessairement conscient ou même perceptible.

De nombreux polluants issus des activités humaines ou naturelles existent dans l'air.

Ces pollutions résultent d'un mélange entre les émissions des activités du territoire, c'est-à-dire la pollution de fond, et les pollutions importées lors du déplacement des masses d'air et aussi du résultat des processus chimiques qui se produisent dans l'air.

Trois d'entre eux font l'objet d'une attention particulière de la part de la Métropole :

- Les particules fines (PM). Ce sont des poussières en suspension. Elles sont classées en fonction de leur taille : PM10 pour les particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm (microns), PM 2.5 pour celles dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm.
- Les oxydes d'azote (NOx). Le monoxyde d'azote rejeté par les pots d'échappement des voitures s'oxyde dans l'air et se transforme en dioxyde d'azote.
- L'ozone (O3).

1.1 UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

« Préserver la santé des habitants de la Métropole de Lyon est pour moi une préoccupation permanente, souligne Gérard Collomb, le Président de la Métropole de Lyon. C'est la raison pour laquelle nous prenons le sujet de la qualité de l'air à bras le corps en actionnant l'ensemble des leviers dont nous disposons et en engageant des actions dans tous les domaines, transport, habitat, ville intelligente... »

La pollution de l'air est l'une des premières causes environnementales de décès par cancer dans le monde. Selon l'OMS, les habitants des grandes métropoles pourraient gagner 5 à 7 mois d'espérance de vie si les niveaux moyens de pollution pour les particules fines étaient ramenés aux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. En France, plus de 40 000 décès par an sont liés à une exposition régulière à la pollution de l'air selon une étude européenne publiée en 2005. Contrairement aux idées reçues, c'est bien l'exposition chronique qui est responsable de l'essentiel des effets sanitaires de la pollution de l'air davantage encore que les pics de pollution.

Les populations particulièrement sensibles à la pollution de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les personnes malades.

Les principales pathologies associées à la pollution de l'air sont des pathologies respiratoires, cardio-vasculaires et du système reproducteur.

**LES CITOYENS
SE DISENT
PRÉOCCUPÉS
PAR LA QUALITÉ
DE L'AIR :**



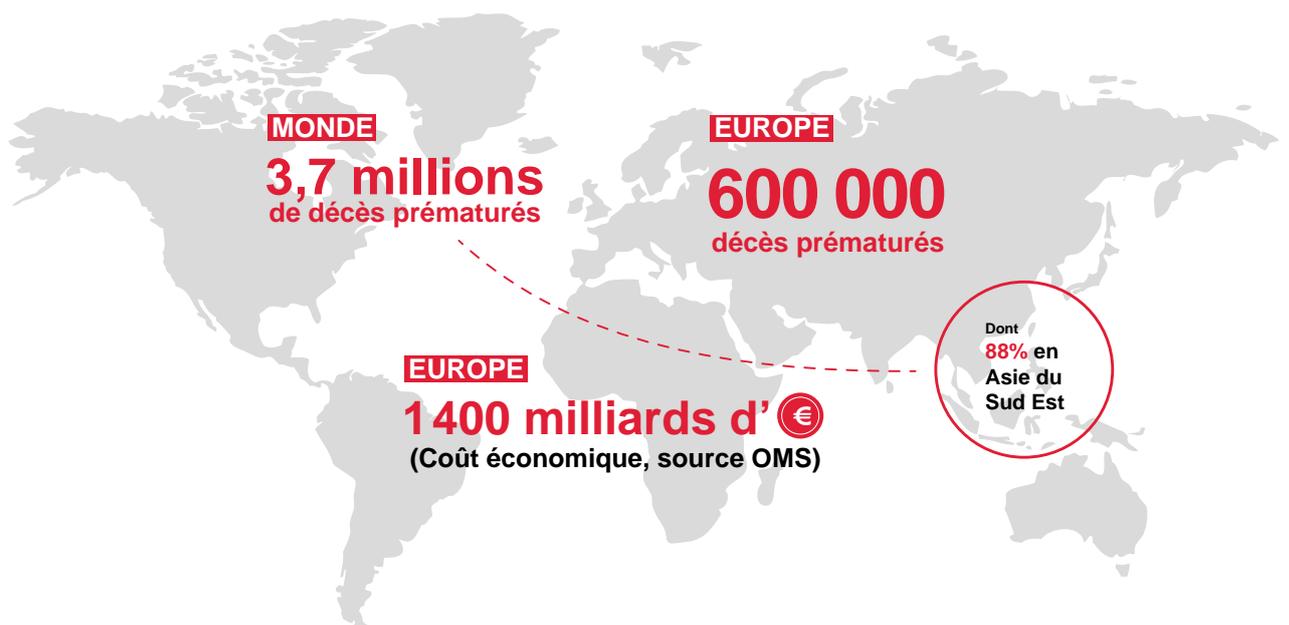
1.2 UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

De plus en plus souvent, la qualité de l'environnement est un critère prépondérant de l'attractivité d'un territoire. Dans la compétition féroce que se livrent les métropoles européennes pour attirer les entreprises et les talents, la qualité de vie intervient pour une part non négligeable dans leurs choix. L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à offrir du travail, des logements, des transports publics, des loisirs à ses habitants mais aussi à la qualité de l'air qu'ils respirent. Selon une étude de l'Union européenne menée en 2014, 58% des Français placent la pollution de l'air comme première préoccupation environnementale.

Dans une étude publiée en juillet 2015 par le Sénat, le coût sanitaire de la pollution de l'air extérieur est estimé dans une fourchette comprise entre 68 et 97 milliards d'euros. (10 fois le déficit de l'Assurance maladie, 7,8 milliards en 2015). Dans ce même rapport,

le Sénat évalue à 11 milliards d'euros par an le bénéfice qui pourrait être tiré de mesures visant à réduire la pollution atmosphérique. Agir sur la pollution est non seulement bénéfique pour la santé de tous mais profitable en termes économiques. Entre 1993 et 2010, l'application de la « Norme Euro » pour les véhicules a coûté 10 milliards d'euros par an (fabrication, installation, entretien). Dans le même temps, elle a apporté un gain de 20 milliards d'euros (baisse des coûts d'impact sur la santé, sur les bâtiments et sur les atteintes à la végétation).

Travailler sur la qualité de l'air peut également être un vecteur d'innovation et permettre de déployer des savoirs faire, notamment dans le domaine du numérique, de la dépollution, des procédés propres et de la surveillance de la qualité de l'air auprès d'autres territoires pour un rayonnement économique international.



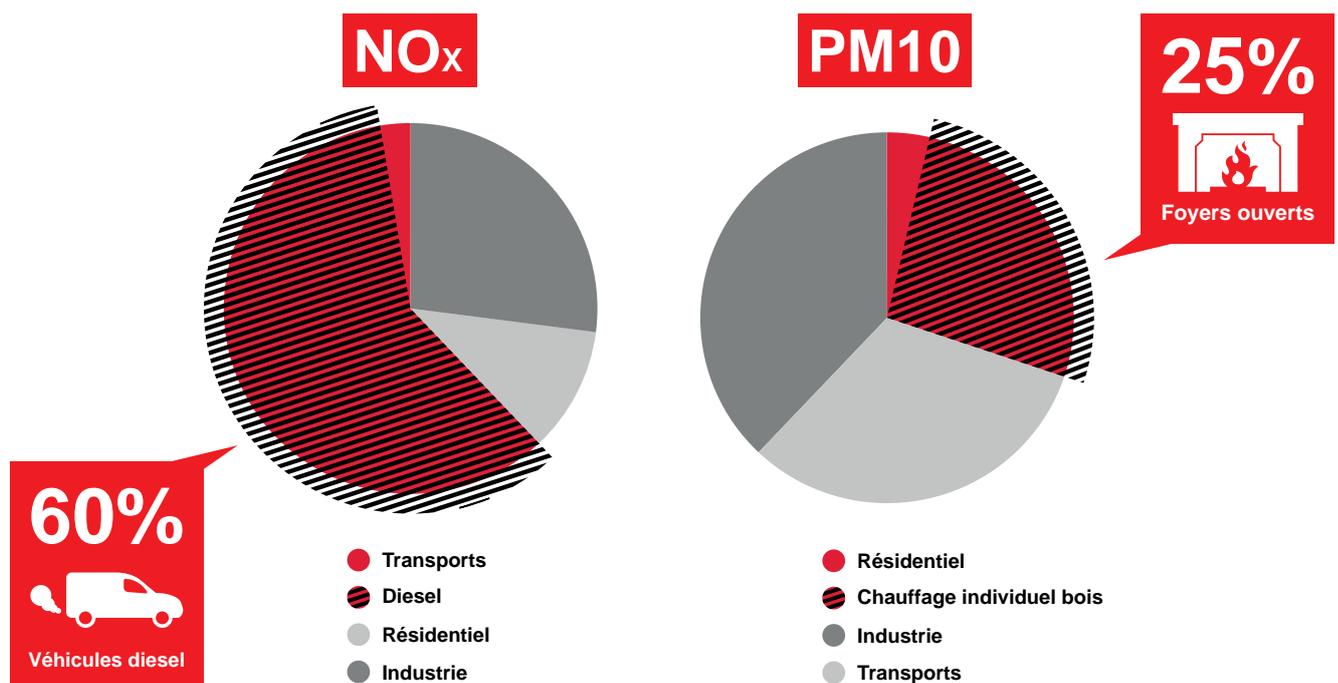
2. LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Globalement, la qualité de l'air s'est améliorée sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les niveaux de concentration de la majorité des polluants sont en diminution depuis plus d'une dizaine d'années mais reste encore trop élevée pour les particules fines, le dioxyde d'azote et l'ozone. Il faut préciser que la métropole est un territoire particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. Située dans l'axe de la vallée du Rhône, elle subit des périodes de vents parfois intenses pouvant, certes, favoriser la dispersion des polluants mais aussi amener des masses d'air chargées de particules ou d'autres polluants. Elle subit également des inversions thermiques dans l'atmosphère qui plaque la pollution au-dessus de la métropole.

2.1 LES ORIGINES DE LA POLLUTION

Sur notre territoire, la pollution aux particules fines provient de trois grands secteurs : les activités industrielles, le transport et l'activité résidentielle et tertiaire (en particulier le chauffage au bois individuel non performant).

La part du chauffage individuel au bois dans les émissions de particules est importante pour les PM 10 (25% à 30%) et encore davantage pour les PM 2.5, les plus dangereuses pour la santé (de 30% à 50%).



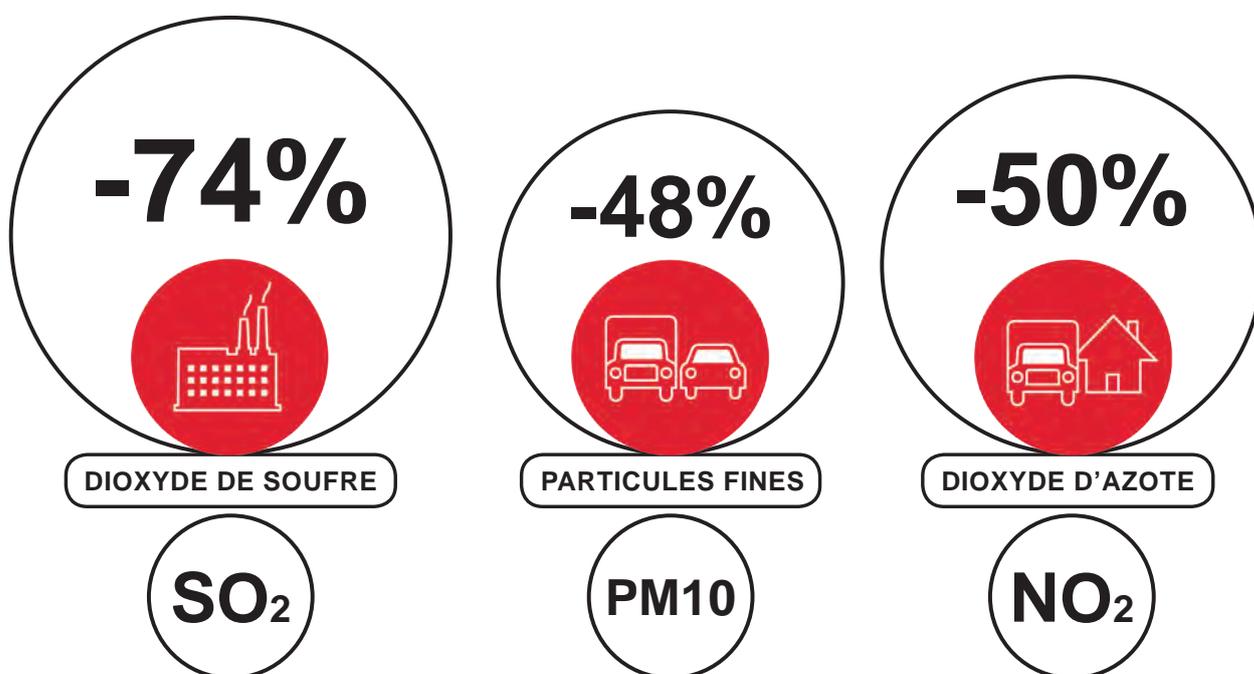
Les 2/3 de la pollution aux oxydes d'azote proviennent des transports. Ce secteur demeure le principal émetteur de NOx avec deux tiers des émissions dont 90% est imputable aux véhicules diesel.

L'ozone, qui se trouve en milieu rural, se forme aussi dans l'agglomération, en été, par combinaison des NOx et des composés organiques volatils (COV) sous l'effet de la chaleur et de la lumière. Les émissions de NOx et de COV proviennent des transports, de l'habitat et de l'industrie.

En revanche, le secteur tertiaire impacte peu les émissions de polluants tout comme le secteur agricole local qui, sur le territoire métropolitain, contribue pour moins de 2% à la pollution de l'air.

2.2 ETAT DES LIEUX

Au cours des dix dernières années, la qualité de l'air s'est améliorée sur le territoire de la Métropole de Lyon en valeur annuelle.



Les résultats entre 2010 et 2014 sont éloquentes avec une baisse de 85% des émissions de dioxines, de 74% d'oxydes de soufre, de 50% des NOx et de 50% des PM. Mais malgré ces efforts, l'agglomération lyonnaise subit des dépassements de seuils réglementaires en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote et les particules fines, notamment aux abords des axes routiers majeurs et en coeur d'agglomération.

Par ailleurs, en 2015, le dispositif préfectoral lors des épisodes de pollution a été déclenché durant 42 jours, les trois-quarts du temps pour les particules.

3. UNE POLITIQUE DÉJÀ ENGAGÉE

La Métropole de Lyon mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de lutte contre la pollution de l'air. Car, au-delà de ses obligations réglementaires, la collectivité agit en faveur d'un objectif : préserver la santé de ses habitants.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers. C'est ainsi que la Métropole a choisi de mener une politique globale sur l'ensemble des champs d'action relevant de ses compétences. En effet, depuis une vingtaine d'années, le Grand Lyon s'est engagé dans la réduction de la pollution atmosphérique à travers plusieurs outils :

- Ses deux chartes de l'écologie urbaine (1992-1995)
- Son agenda 21
- Son Plan Climat qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, par ricochet, les émissions de polluants locaux.



Les politiques publiques engagées par la Métropole de Lyon concernent tous les secteurs d'activité :

INDUSTRIE

Il s'agit de promouvoir les technologies non polluantes afin de limiter les émissions de polluants des processus industriels et agricoles et d'améliorer la gestion des déchets urbains et agricoles. Les industriels jouent le jeu en investissant dans le traitement de leurs émissions de polluants. La société Carbone Savoie, qui produit et commercialise des produits cathodiques destinés au marché de l'aluminium, par exemple, investit 18 M € pour réduire son impact écologique. Cet investissement a notamment permis de doter l'usine de Vénissieux de la

meilleure technologie existante dans le traitement des émanations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de réduire considérablement ses émanations de polluants. Dans le même ordre d'idées, grâce aux efforts des industriels, les dépassements de SO₂ et de COV sont terminés depuis 2005 autour de Feyzin. D'une façon générale, les énormes efforts et investissements consentis par les industriels pour répondre à la réglementation ont permis de faire évoluer le couloir de la chimie vers une vallée de la « chimie verte ».



URBANISME

Il s'agit de rendre la ville plus compacte et donc plus sobre en énergie et d'améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Une ville plus compacte, c'est une demande de chauffage moins importante et donc moins d'émissions de polluants. Une ville compacte, c'est une ville où les distances parcourues par ses habitants sont plus courtes et donc moins d'émissions de polluants des transports. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise (SCOT) ont fixé les orientations et des actions pour contribuer à améliorer la qualité de l'air. Le SCOT exprime une volonté de parvenir à une ville multipolaire et mixte, permettant une pratique des courtes distances.

ÉNERGIE

Il s'agit de généraliser l'utilisation de combustibles à faible émission et de sources d'énergie renouvelable mais aussi de promouvoir la cogénération de chaleur et d'électricité. Dans le cadre de la « smart city », la Métropole, avec Lyon Smart Community, propose

un démonstrateur des technologies d'efficacité énergétique déployé à l'échelle du quartier de Lyon-Confluence, permettant de voir sur une zone entière de logement, de vie, de commerces, de bureaux, ce que sera la ville de demain. Lyon Smart Community intègre les problématiques de la maîtrise de la demande énergétique, de la production d'énergie renouvelable, de la mobilité électrique, de l'information aux usagers et des outils de pilotage qui y sont liés. Avec le projet européen Smarter Together, il s'agit de déployer à grande échelle des solutions inédites, dans les secteurs de l'énergie, des transports et du numérique. Smarter Together place l'engagement citoyen et l'innovation sociale au cœur des expérimentations. Le volet lyonnais de ce projet, piloté par la SPL Confluence, s'inscrit en continuité du projet Lyon Smart Community sur le quartier de la Confluence. Les innovations développées permettront notamment l'intégration de nouvelles données énergétiques au système de pilotage centralisé de l'énergie, l'adaptation et le déploiement de solutions de mobilité électrique, la poursuite d'opérations d'éco rénovation de logements pour la maîtrise de la demande en énergie.

TRANSPORTS

Les transports sont un des tous premiers facteurs de pollution de l'air.

Si la qualité de l'air s'est améliorée dans la Métropole de Lyon, c'est, bien sûr, en raison du renouvellement du parc de véhicules mais aussi et surtout grâce à la politique d'incitation au report modal mise en place par la collectivité. Le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise bénéficie depuis plusieurs années d'investissements importants. Les plans modes doux successifs ont permis d'augmenter la part modale du vélo. Il existe aujourd'hui 670 km de voies cyclables.



Vélo'v, le premier service de vélo en libre-service à la demande a rencontré son public.



L'autopartage continue de se développer avec Autolib devenu Citiz LPA et aujourd'hui Bluely, le service d'autopartage 100% électrique.



La plateforme de covoiturage du GrandLyon a atteint le chiffre de 13 200 abonnés.

La Métropole investit dans la rénovation des pôles d'échanges multimodaux de Perrache et de la Part-Dieu. Dans le secteur du transports de marchandises, la Métropole soutient les initiatives vertueuses de logistique urbaine (Citylogistics) et accompagne le développement d'Espaces de Logistique Urbaine (ELU) en centre-ville, notamment celui opéré par LPA dans son parc des Cordeliers et celui de La Poste, place Antonin Poncet.

HABITAT

L'habitat est un facteur important de pollution en particulier en raison du mode de chauffage utilisé. Dès 2004, le Grand Lyon mettait en place des référentiels habitat et tertiaire pour les constructions neuves. Ces référentiels ont permis d'anticiper l'application de la réglementation thermique en 2012 et 2015. Au début de l'année 2015, 294 530m² de bureaux étaient sous référentiel et 1 068 500m² de logements.





4. LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS DE LA MÉTROPOLE DE LYON : PLAN OXYGÈNE

Malgré ses efforts, l'agglomération lyonnaise subit des dépassements des seuils réglementaires en moyenne annuelle par le dioxyde d'azote et les particules fines (NO₂ et PM₁₀), en particulier aux abords des axes routiers majeurs et en cœur d'agglomération. L'apparition d'épisodes de pollution est favorisée par cette pollution chronique. Même si ces situations s'améliorent à long terme, des solutions ciblées et complémentaires doivent être envisagées à moyen terme pour accélérer la baisse des émissions : Plan Oxygène.

La Métropole étant compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air, elle lance donc une démarche d'amélioration de la qualité de l'air visant à protéger la santé des populations.

UN PLAN D' ACTIONS TOUS AZIMUTS

4.1 TRANSPORTS ET MOBILITÉ

- Poursuite de l'effort d'investissement dans l'offre de transports en commun (1 milliard d'euros prévus pour la période 2015-2020)
- Incitation au covoiturage et à l'autopartage, notamment électrique (250 véhicules Bluely en service sur le territoire)
- Extension du réseau de voies cyclables à 1 000 kilomètres d'ici 2020
- Extension du réseau Vélo'v
- Doublement des zones de circulation apaisée d'ici 2020
- Mise en place d'un « pass urbain » intégré
- Investissement dans les rénovations des pôles d'échange Part-Dieu et Perrache

Une autre action envisageable dans le domaine des transports est une aide à l'achat de vélos à assistance

électrique. Déjà expérimentée sur le territoire de la Métropole, elle a permis de bons résultats de report modal de la voiture individuelle vers le vélo.

Le déclasserement programmé de l'A6/A7 et les réflexions qui l'accompagnent par rapport à la question du grand contournement de la métropole viendront compléter cette stratégie volontariste en matière de transports.



4.2 HABITAT

La plateforme ECORENO'V, lancée en mars 2015, dispose d'un budget de 30 M€ sur les cinq ans de mandat pour aider les propriétaires d'appartements ou de maisons individuelles dans leur projet d'éco-rénovation. Aujourd'hui, 650 logements ont déjà été écorénovés pour une enveloppe totale de 11 M€ de travaux depuis le lancement de la plateforme. L'objectif est de parvenir à éco-rénover 1 800 logements par an sur le territoire de la Métropole.

ECORENO'V
30 MILLIONS
D'EUROS

**DES TRAVAUX PRÉVUS ?
PENSEZ À
ÉCO-RÉNOVER**

Profitez-en pour réaliser des travaux d'isolation qui garantiront confort thermique et économies d'énergie.
La Métropole vous accompagne dans vos projets !

APPELEZ LE **04 37 48 25 90**

ECORENO'V
VOUS SIMPLIFIE L'ÉCO-RÉNOVATION

www.grandlyon.com/ecorenov

GRANDLYON
la métropole

4.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Animation et la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole, Saint-Etienne-Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).
- Mise en œuvre d'une charte « chantiers propres ».
- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales avec la profession agricole.
- Soutien aux énergies renouvelables et récupérables (biogaz, chaleur fatale c'est-à-dire la quantité d'énergie inéluctablement piégée ou présente dans certains processus ou produits qui, parfois, peut être récupérée et (ou) valorisée.

4.4 ACTIONS TRANSVERSALES

Planification urbaine, c'est l'actualisation des cartes stratégiques de la qualité de l'air et la prise en compte de la qualité de l'air dans la révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et du Plan de déplacements urbains (PDU).

Métropole exemplaire à travers son patrimoine et ses services urbains.

Implication des communes en s'appuyant sur les instances de coopération déjà mises en place pour le Plan Climat Energie Territorial (PCET).

4.5 CONSTRUIRE ENSEMBLE

Afin de consolider l'efficacité des actions évoquées et de tenir compte de la situation du territoire métropolitain et des retours d'expérience des agglomérations européennes, il est proposé de travailler particulièrement sur les émissions liées au transport et au chauffage individuel au bois non performant et de mettre l'accent sur l'innovation comme outil au service des changements de comportements.

Des propositions seront soumises à une consultation des habitants, des communes et autres acteurs de la qualité de l'air pour aboutir à un programme détaillé et définitif en fin d'année 2016. Le calendrier de mise en œuvre sera également défini et couvrira les années 2016 à 2020.

■ UNE PRIME POUR LE RENOUELEMENT DU CHAUFFAGE INDIVIDUEL BOIS NON PERFORMANT.

Aujourd'hui il faut savoir que 8% des habitants de la Métropole utilisent un chauffage individuel bois et qu'un quart des émissions de particules est généré par les foyers ouverts. C'est pourquoi la Métropole fait le choix de cibler particulièrement dans le domaine résidentiel, le remplacement des cheminées équipées de foyers fermés non performants et des foyers ouverts sachant qu'un chauffage au bois non performant émet 30 fois plus de particules qu'un foyer « Flamme verte ».

■ LA CRÉATION D'UNE ZONE DE CIRCULATION À FAIBLES ÉMISSIONS.

La Métropole s'engage dans la création d'ici 2017 d'une zone à faibles émissions où des restrictions d'accès seront appliquées progressivement pour les véhicules les plus anciens et les plus polluants. Cette mesure concernera uniquement les poids lourds et les véhicules utilitaires. Cette action s'articulera avec le réseau des infrastructures majeures et avec les actions de la Métropole concernant le transport de marchandises en ville. L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une large concertation, avec l'ensemble des parties prenantes et, notamment, les professionnels du transport.

■ L'INNOVATION AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

Un effort particulier sera déployé auprès de l'écosystème économique pour continuer à « inventer » de nouvelles technologies moins polluantes et pour faire émerger également de nouveaux services numériques pour que chaque citoyen devienne un acteur de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Cette stratégie globale en faveur de la qualité de l'air sera nécessairement accompagnée par des actions de communication et de sensibilisation pour inciter aux changements de comportements. Elle devra également s'appuyer sur les pouvoirs de police des Maires, du Préfet et du Président de la Métropole.

Afin d'accompagner et de valoriser ces actions, un programme de suivi et d'évaluation sera mis en place. La Métropole de Lyon sera accompagnée par l'association Air Rhône Alpes tout au long du programme.



5. CONCLUSION

Les actions menées par la Métropole de Lyon en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air ont obtenu des résultats encourageants mais qui demandent à être renforcés. C'est sur le temps long que se mesurent les effets des plans d'action successifs engagés dans l'agglomération.

Avec cette nouvelle démarche d'amélioration soumise au vote des élus de la Métropole lyonnaise, c'est une étape supplémentaire qui est franchie en direction d'un objectif affiché de parvenir à atteindre les seuils préconisés par l'OMS en 2030.

L'implication de l'ensemble des citoyens de la Métropole de Lyon est indispensable pour parvenir à des résultats significatifs en terme d'amélioration de la qualité de l'air qu'ils respireront d'ici à 2020. C'est la raison pour laquelle une concertation sera organisée à partir de la rentrée de septembre. Ce plan d'actions pour un air plus pur est l'affaire de tous. international.

Pour Gérard Collomb, Président de la Métropole de Lyon « ce plan d'actions visant à l'amélioration de l'air que respire les habitants de la Métropole de Lyon est ambitieux en terme d'objectifs mais aussi par sa dimension multi-sectorielle. C'est en effet en agissant sur tous les champs de compétence de la Métropole que nous parviendrons à atteindre ces objectifs. En développant les modes actifs, marche et vélo, en poursuivant l'extension du réseau de transports en commun, en aidant les industriels dans leurs démarches de diminution de leurs émissions de polluants, en informant et associant la population du territoire métropolitain, nous nous donnons toutes les chances d'offrir aux habitants de la Métropole de Lyon la qualité de l'air qu'ils attendent. »



Service Presse Métropole de Lyon

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52

www.grandlyon.com/presse

GRANDLYON
la métropole

